

Formation pour le renouvellement du certificat individuel

« Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires »

« Décideur en Entreprise soumise à agrément »

Programme établi selon l'Arrêté du 29 août 2016.

Formation complémentaire et renouvellement

MOTIFS

A la suite du Grenelle de l'environnement, de la directive européenne du 21 octobre 2009, et dans le cadre du plan Ecophyto 2018 par son axe 4 « former à la réduction et à la sécurisation de pesticides »

OBJECTIFS : « mis en place par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du territoire, tous les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires devront détenir d'ici à octobre 2014 le « Certiphyto

- Connaître l'ensemble de la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leurs utilisations,
- Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver sa propre santé et celle de ses proches,
- Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver l'environnement,
- Être capable de mettre en place un plan stratégique pour maîtriser les risques et réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

PUBLIC :

Agriculteur décideur en exploitation agricole ou en entreprise agricole soumise à agrément.

SATISFACTION DES STAGIAIRES :

Fiche d'appréciation à remplir par chaque stagiaire

MODULE 1 – 1h00 – réglementation

Connaître l'ensemble de la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leurs utilisations.

- Cadre réglementaire français : lois grenelle 1-2 : plan écophyto 2018
- Définition produit phytosanitaire
- Produits autorisés et illégaux - Autorisation de Mise sur le Marché.
- Réglementation du transport et du stockage.
- Utilisation produits.
- Responsabilité employeur, applicateur.
- Responsabilité vis-à-vis d'un tiers.
- Consignation de toute utilisation des pesticides.



MODULE 2 – 1h00 – Prévention des risques pour l'environnement

Etre capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver l'environnement - Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.

Dangerosité pour l'environnement :

Impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité

- Connaissance des dangers des produits.

Situations d'exposition aux dangers :

- Types de pollution : diffuse ou ponctuelle.
- Devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement après le traitement.
- Situation de contamination avant, pendant et après le traitement.
- Facteur favorisant et aggravant les contaminations
- Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.
-

Prévention des risques :

- Zonage (zone protégées, périmètre de captage).
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage).
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages
- Traçabilité tout au long du processus.

Vérification formative et collective des connaissances 10 questions.

MODULE 3 – 1h00 – Prévention des risques pour la santé.

Etre capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver sa propre santé et celle de ses proches.

Dangerosité des produits :

- Dangers du produit
- Voies de pénétration
- Intoxication aiguë et intoxication chronique
- Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination

MODULE 4 – 1h00 – Prévention des risques pour la santé. 2^{ème} partie

Etre capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver sa propre santé et celle de ses proches.

Situations d'exposition aux dangers :

- Situation d'exposition : avant, pendant et après l'application
- Contact direct et indirect
- Facteurs favorisant et aggravant la pénétration



- Catégories de populations sensibles.

Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.

Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.

Principales mesures de prévention.

Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte.

Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.

Principales consignes et réglementation.

Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.

Principaux symptômes d'empoisonnements.

Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.

Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance).

Vérification formative et collective des connaissances 10 questions.

MODULE 5 – 3h00 – Technique Alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Etre capable de mettre en place un plan stratégique pour maîtriser les risques et réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels :

- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc. ...)
- Systèmes réduisant les risques de bioagressions et permettant de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Choix d'espèces résistantes ou adaptées à l'environnement.
- Contrôle cultural : rotations, travail du sol, gestion de la fumure, aménagements de zones enherbées.
- Systèmes de production intégrés.
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits.
- Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques.

Raisonnement des interventions :

- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité etc. ...).
- Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bioagresseurs.
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

Moyens pédagogiques mis en œuvre

Théorie, manipulation et analyse, organisation de sous groupes sur des points de réflexion, situation d'interactivité entre stagiaire – remise de documentation

Moyens d'encadrement

Formation réalisée par Ludovic PONTICO, ingénieur agronome – Directeur du GRCETA

A l'issue de la formation, sera remise à chaque stagiaire remplissant les conditions, son attestation établie en double exemplaire permettant de demander le renouvellement de son certificat auprès de la DRAAF de sa région de domicile, accompagnée du formulaire CERFA et de la notice.

